

# Politiques migratoires : où en sommes-nous ?

**François Héran**



COLLÈGE  
DE FRANCE  
—1530—

**Chaire Migrations et sociétés**

**Cycle de conférences autour des enjeux migratoires**

**Observatoire régional de l'intégration et de la ville (ORIV)**

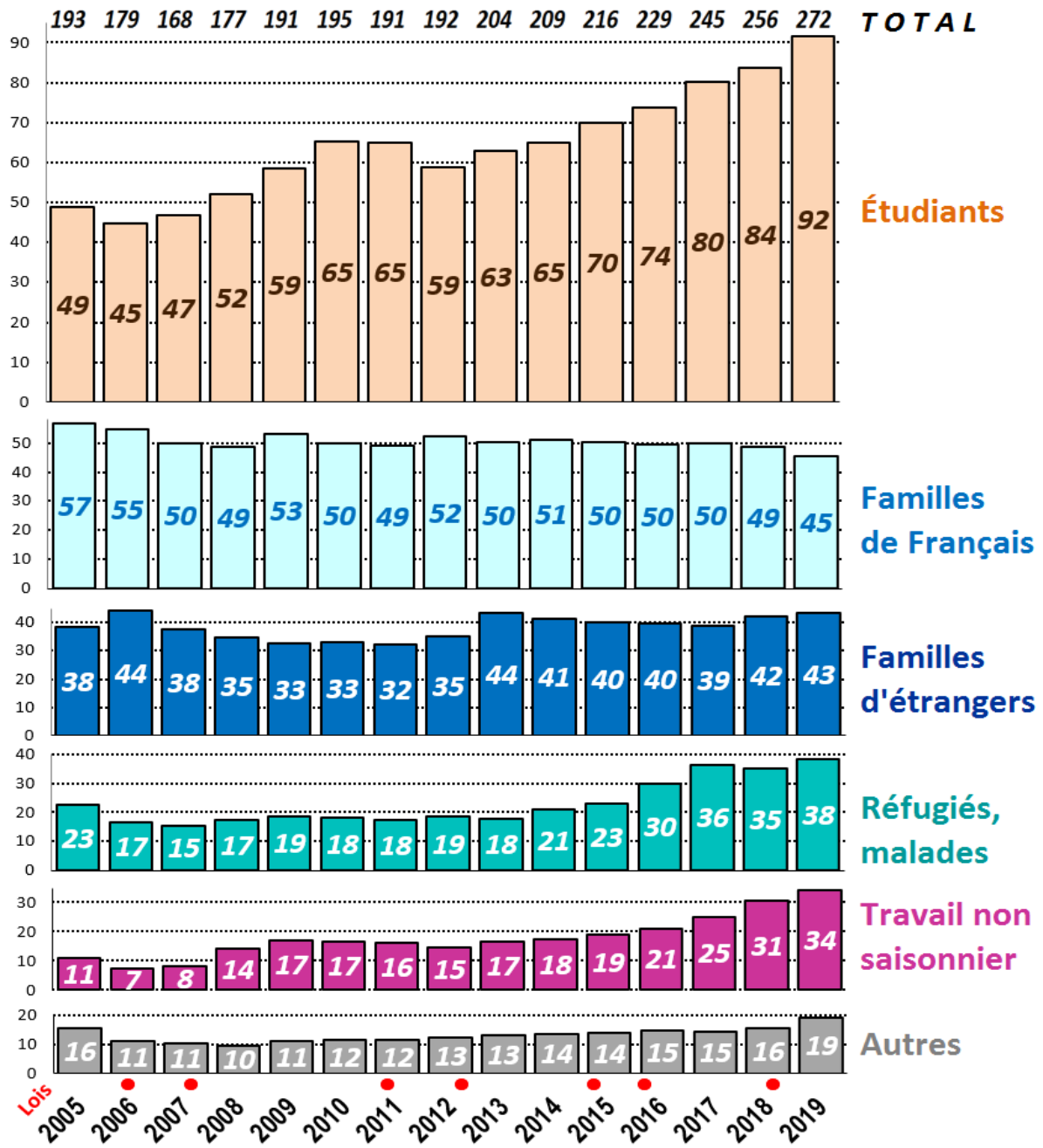
**Strasbourg - 7 février 2020**

## Exposé en deux parties

- Ce que les derniers chiffres nous disent des politiques migratoires (en France et à l'étranger)
- Un commentaire des propositions de réformes signées d'un Collège de praticiens :  
« Pour des politiques migratoires conformes à toutes les exigences de la République » (21 janvier 2020).

# France 2005-2019 : 1<sup>ers</sup> titres de séjour d'au moins un an, par motifs

(en milliers)

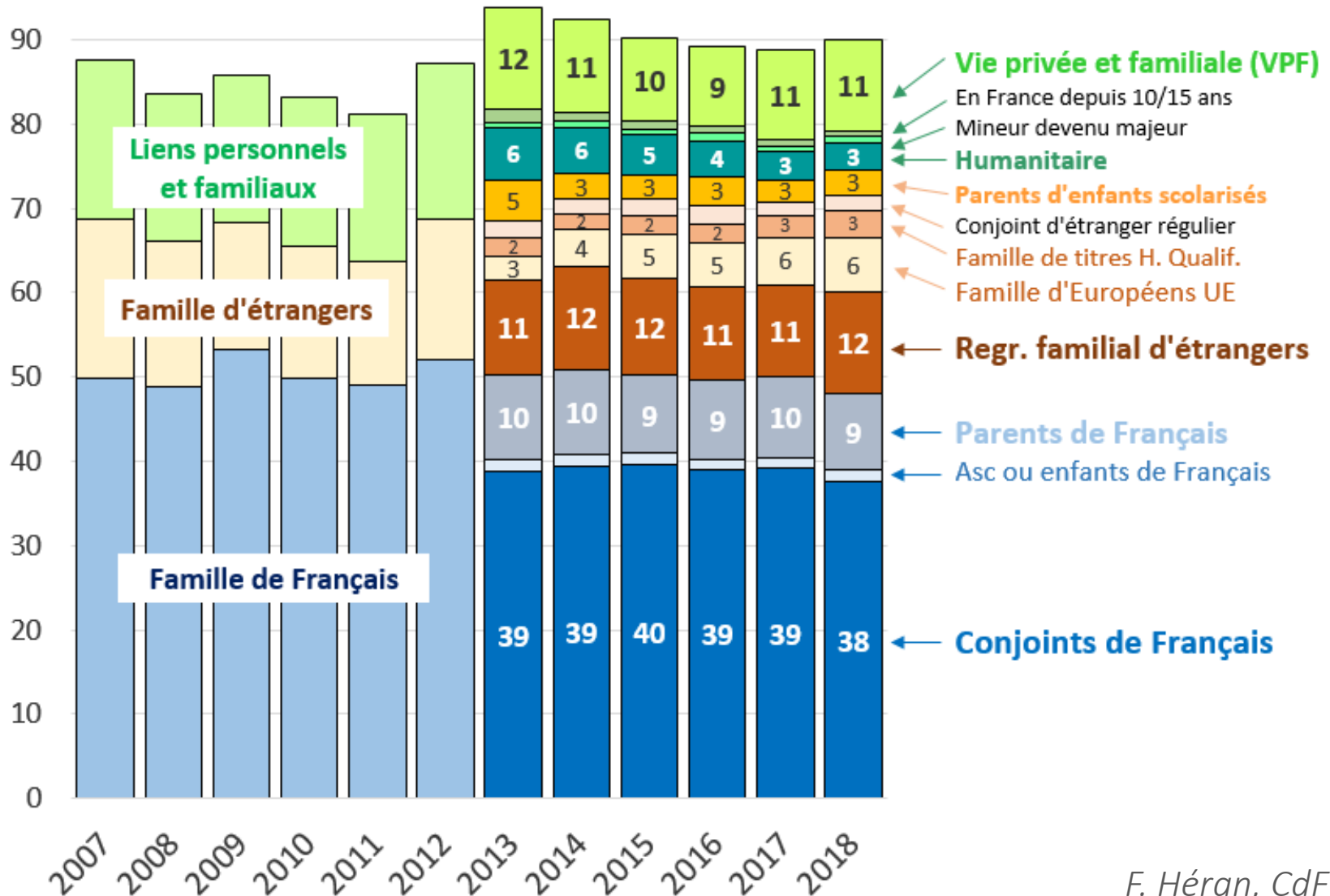


Source : DGEF,  
fichier AGDREF

Min. Sarkozy <> Présidence SARKOZY >> Présidence HOLLANDE >> Pr. MACRON

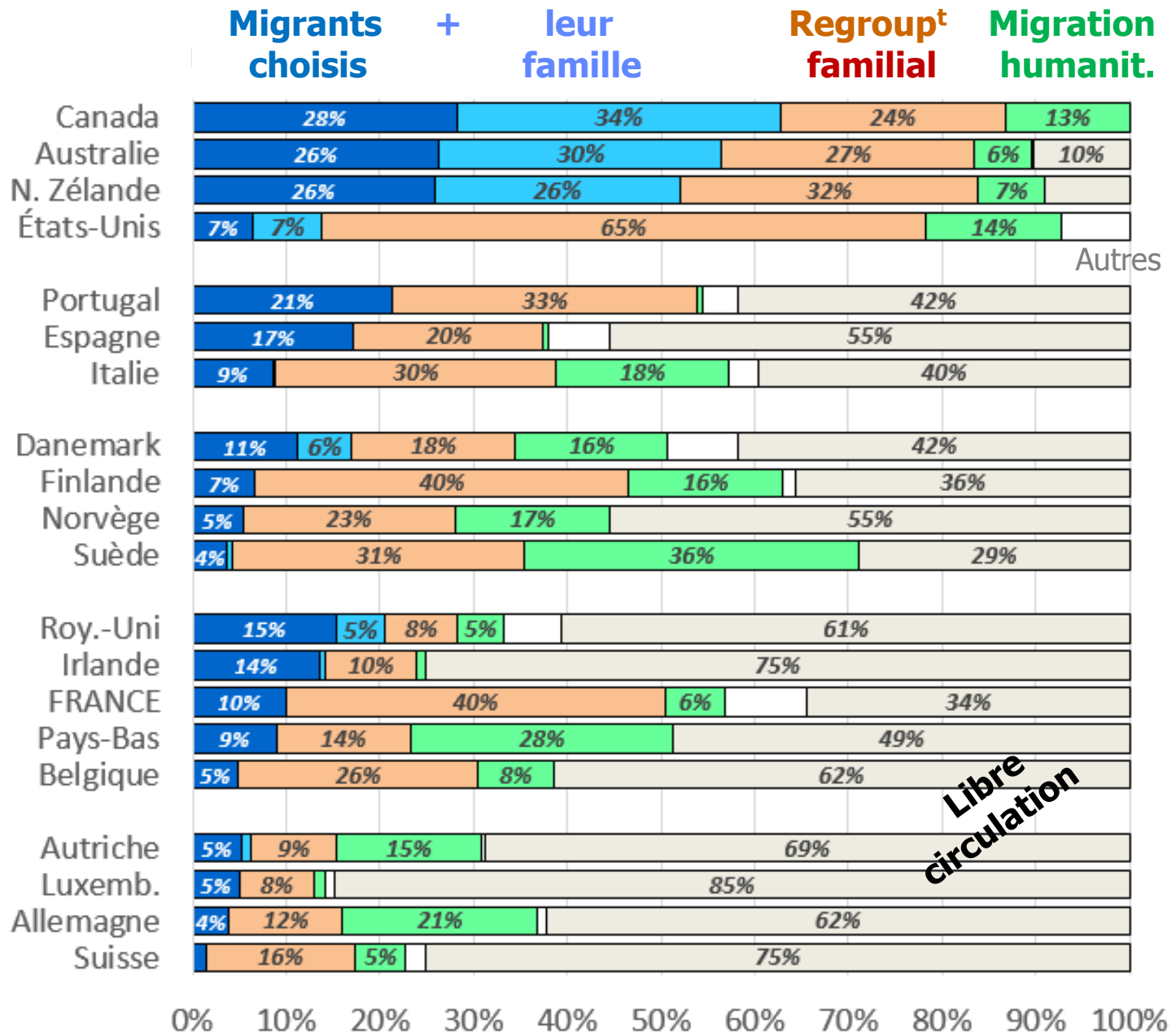
# France 2007-2018 : détail des titres familiaux

Milliers de personnes



**OCDE 2015**  
*(au début de la crise) :*  
**répartition des nouvelles admissions au séjour**  
 (y compris par accords de libre circulation)

*Lecture :* 65 % des nouveaux résidents admis aux Etats-Unis en 2015 l'ont été au titre du regroupement familial



**Libre circulation**

N. B. : « Autres » en France = retraités, visiteurs et VPF inactifs

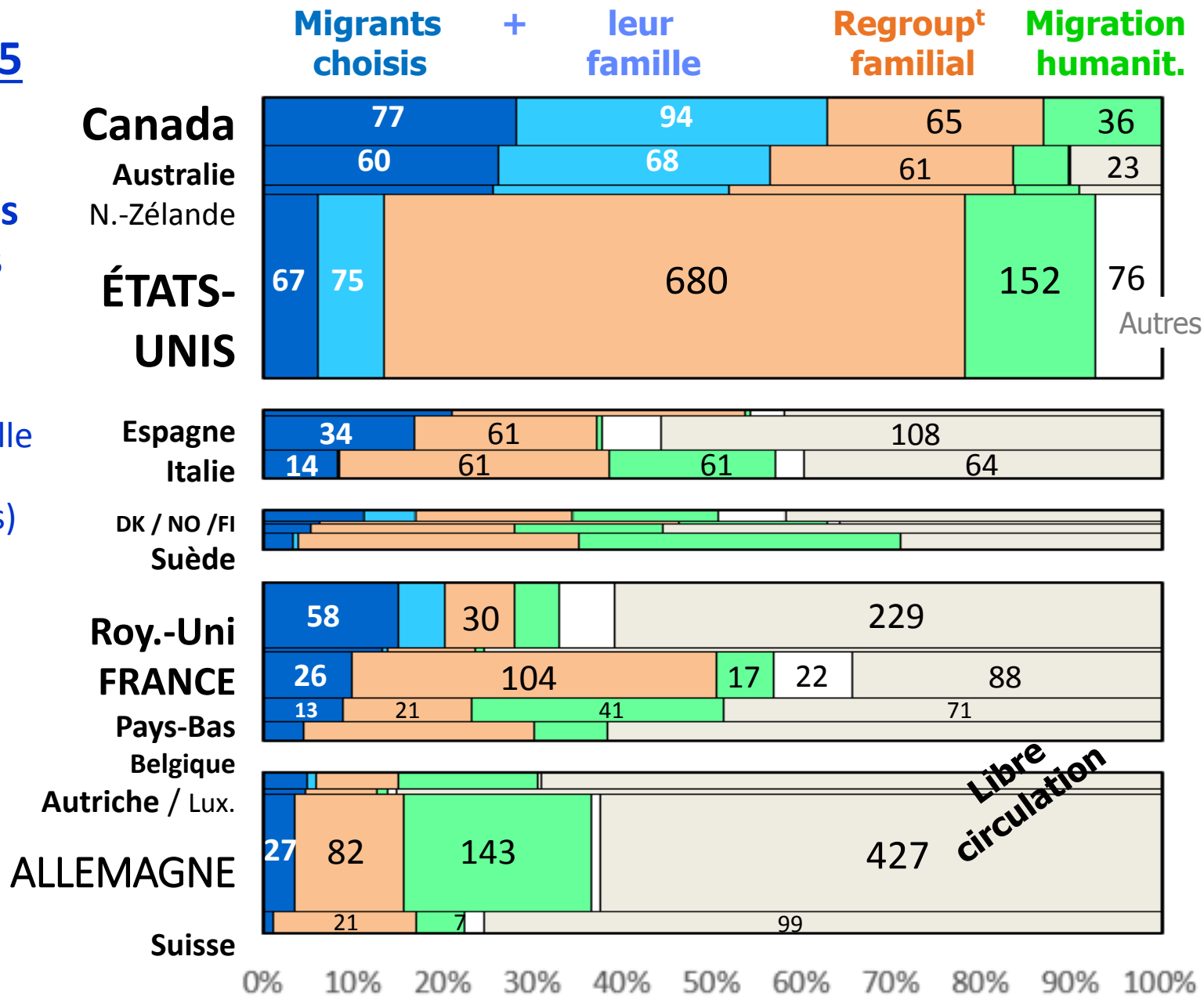
# OCDE 2015

*Idem*, en graphiques pondérés

(épaisseur des bandes proportionnelle à l'effectif des migrants)

Milliers de personnes

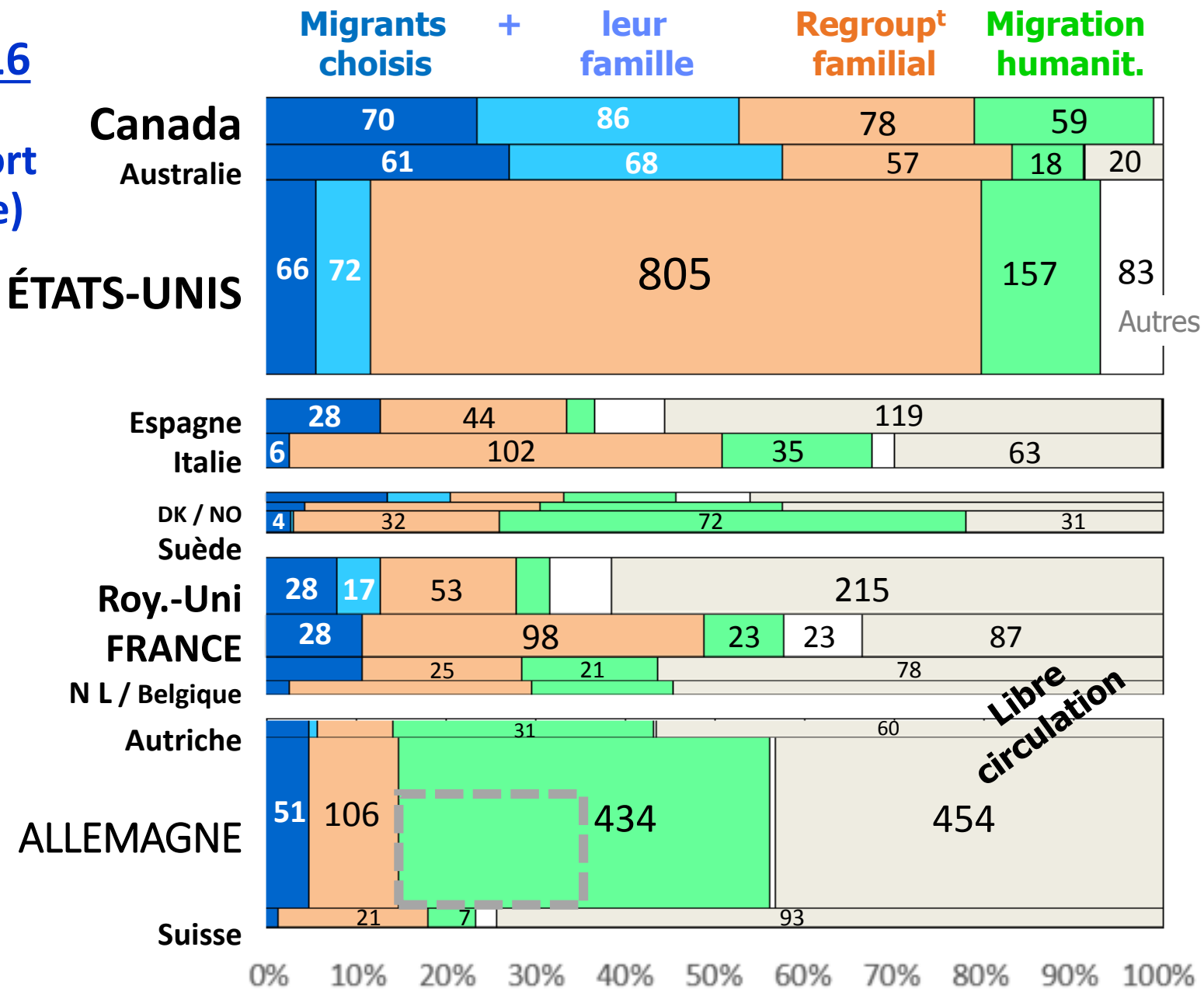
Lecture : en 2015, les États-Unis ont accordé le regroupement familial à 680 000 personnes



Libre circulation

# OCDE 2016

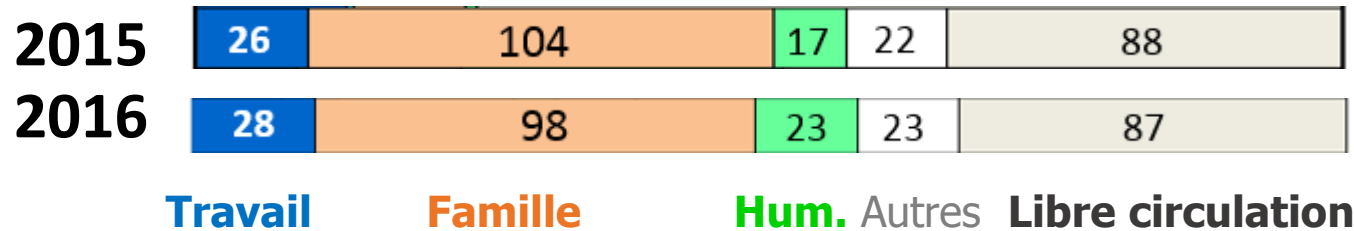
(au plus fort de la crise)



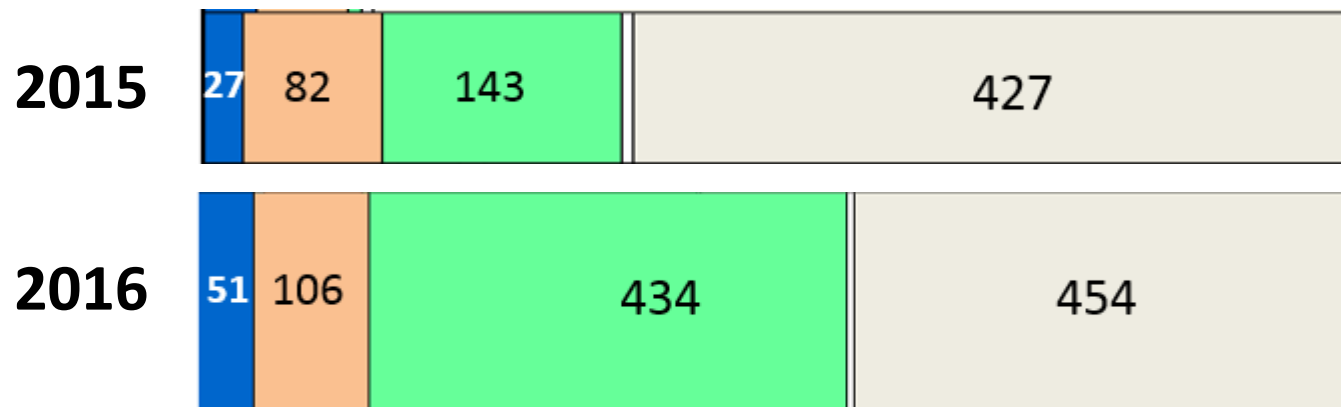
Libre circulation

## Extraits des deux figures précédentes

### FRANCE



### ALLEMAGNE





## Demandes d'asile enregistrées par l'Union européenne de janvier 2015 à juin 2019

Sur toute cette période, quel accroissement de population a représenté l'afflux des demandeurs d'asile ?

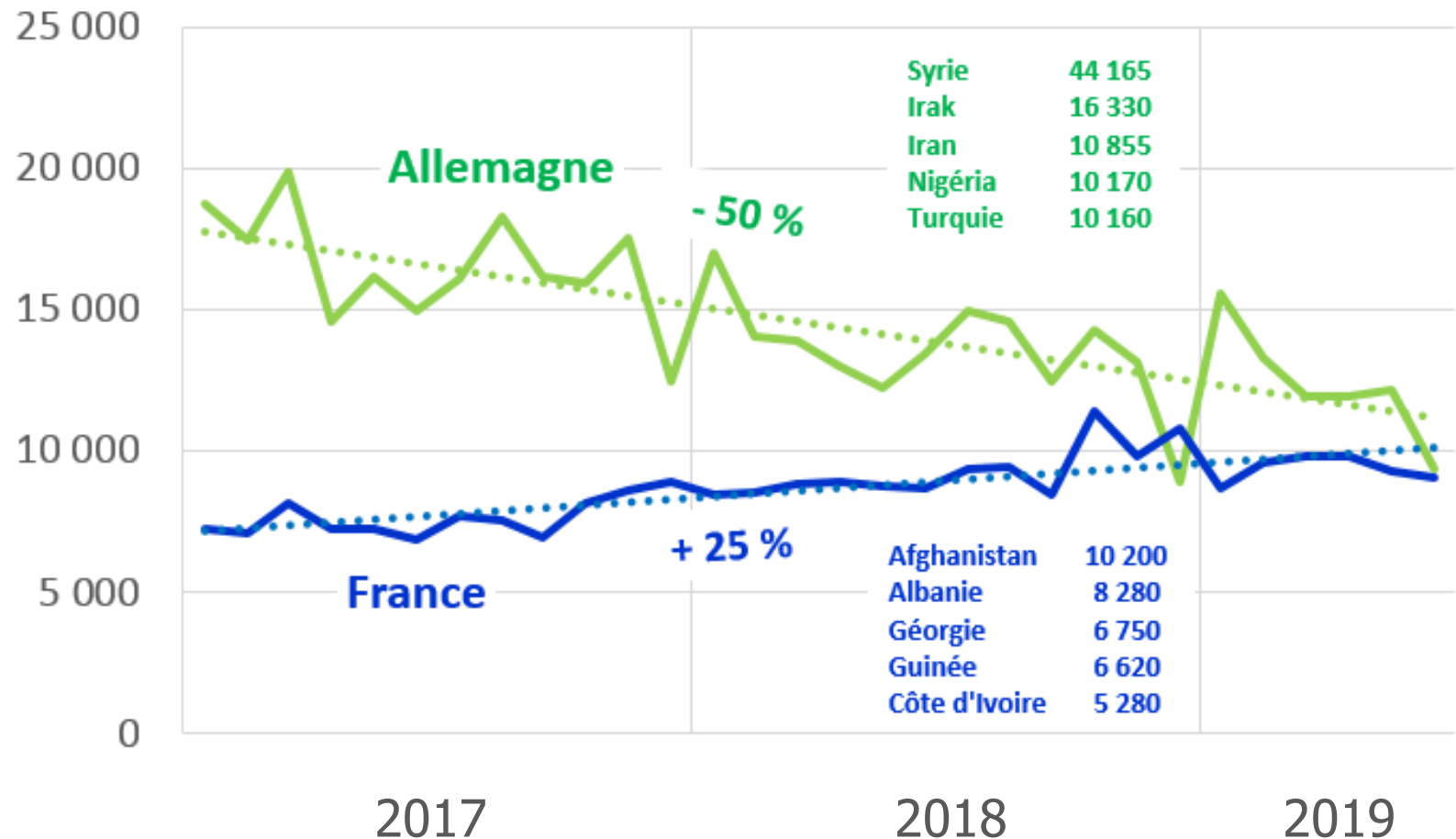
(sous l'hypothèse que tous seraient restés)

	Nombre de demandeurs	Population en 2015	Surcroît
	<i>D</i>	<i>P</i>	<i>D / P</i>
<b>UE- 28</b>	+ 4,0 M	509,4 M	+ 0,8 %
<b>Allemagne</b>	+ 1,6 M	81,7 M	+ 2,0 %
<b>France</b>	+ 0,4 M	66,5 M	+ 0,6 %

Source : Eurostat

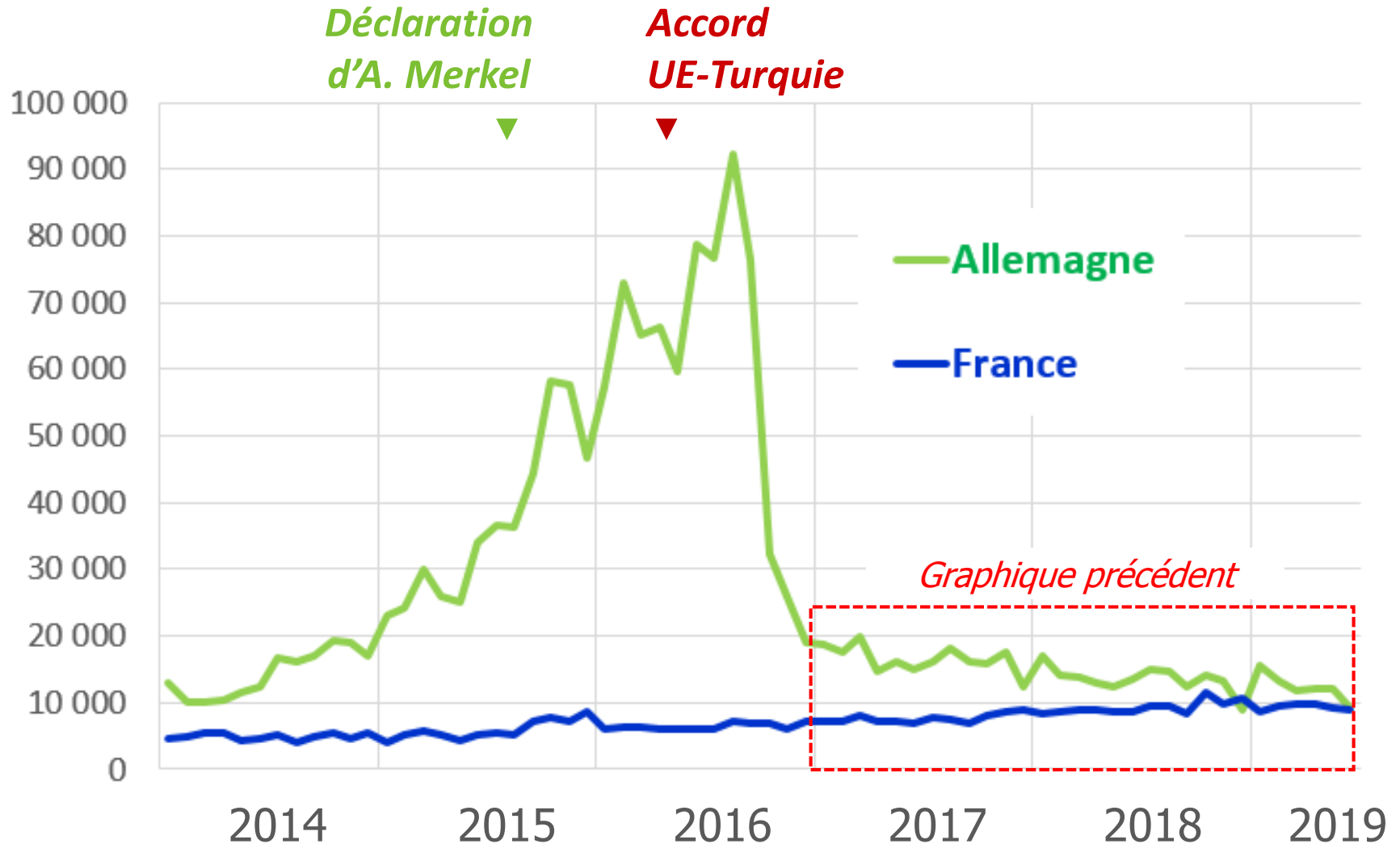
# Évolution mensuelle de la demande d'asile en France et en Allemagne de janvier 2017 à juin 2019 (avec les 5 principales origines en 2018)

## Chiffres absolus



Source : Eurostat

# Évolution mensuelle de la demande d'asile en Allemagne et en France depuis janvier 2014 (nombres absolus)

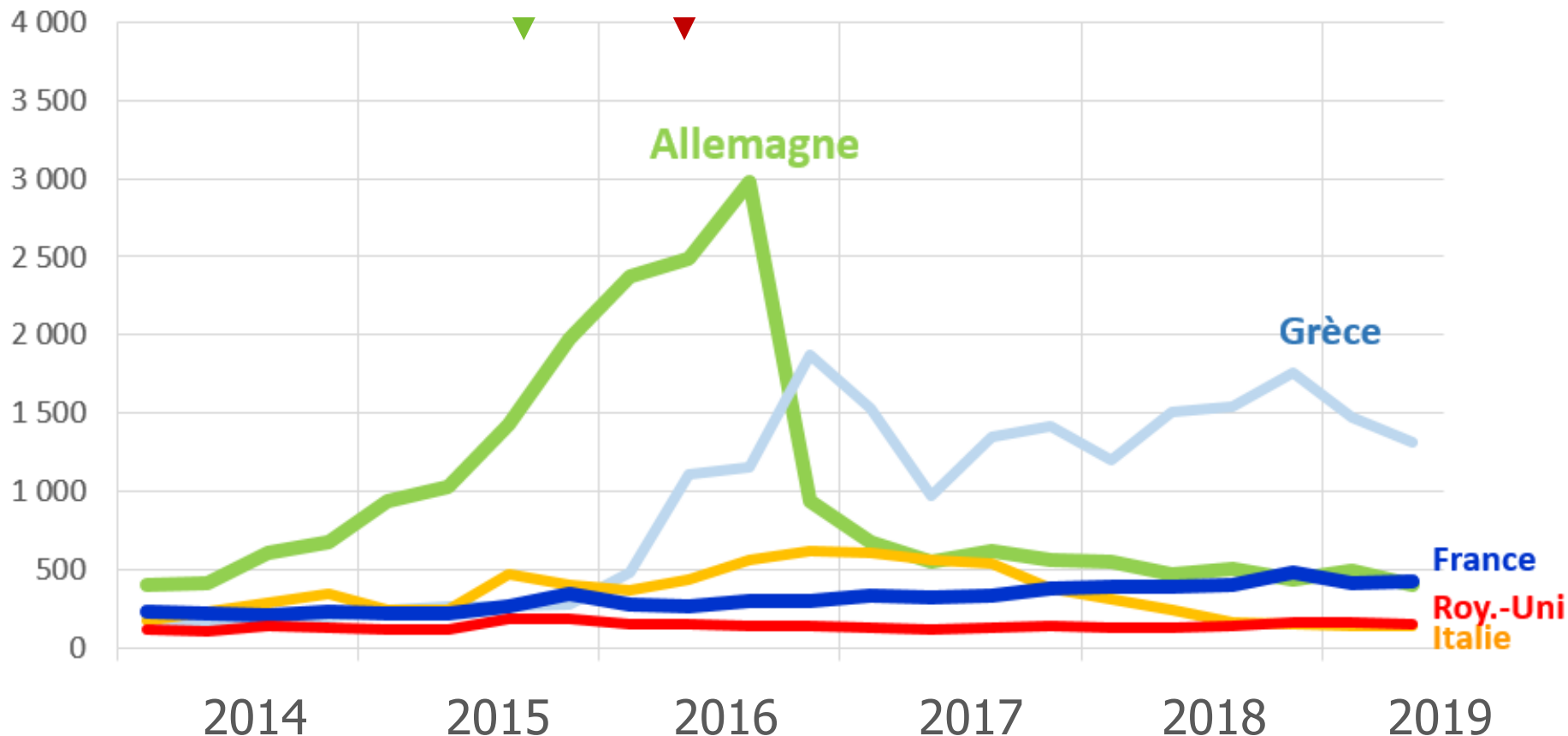


# Données trimestrielles 2014-2019 : nombre de primo-demandeurs d'asile PAR MILLION D'HABITANTS, dans cinq pays de l'UE

*Déclaration  
d'A. Merkel*

*Accord  
UE-Turquie*

*(pour comparer le  
poids relatif de la  
demande par pays)*

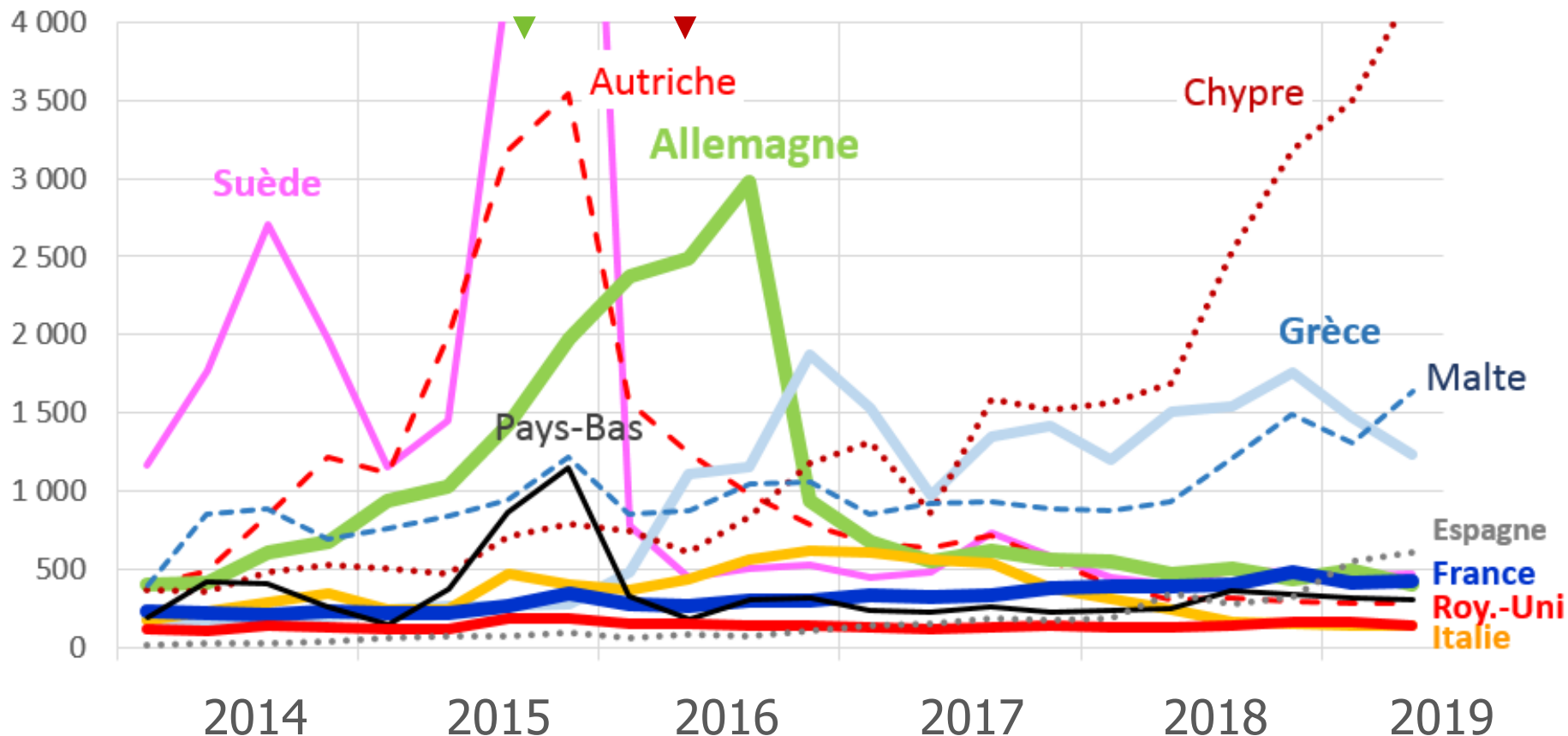


Source : Eurostat

# Données trimestrielles 2014-2019 : nombre de primo-demandeurs d'asile PAR MILLION D'HABITANTS, dans dix pays de l'UE

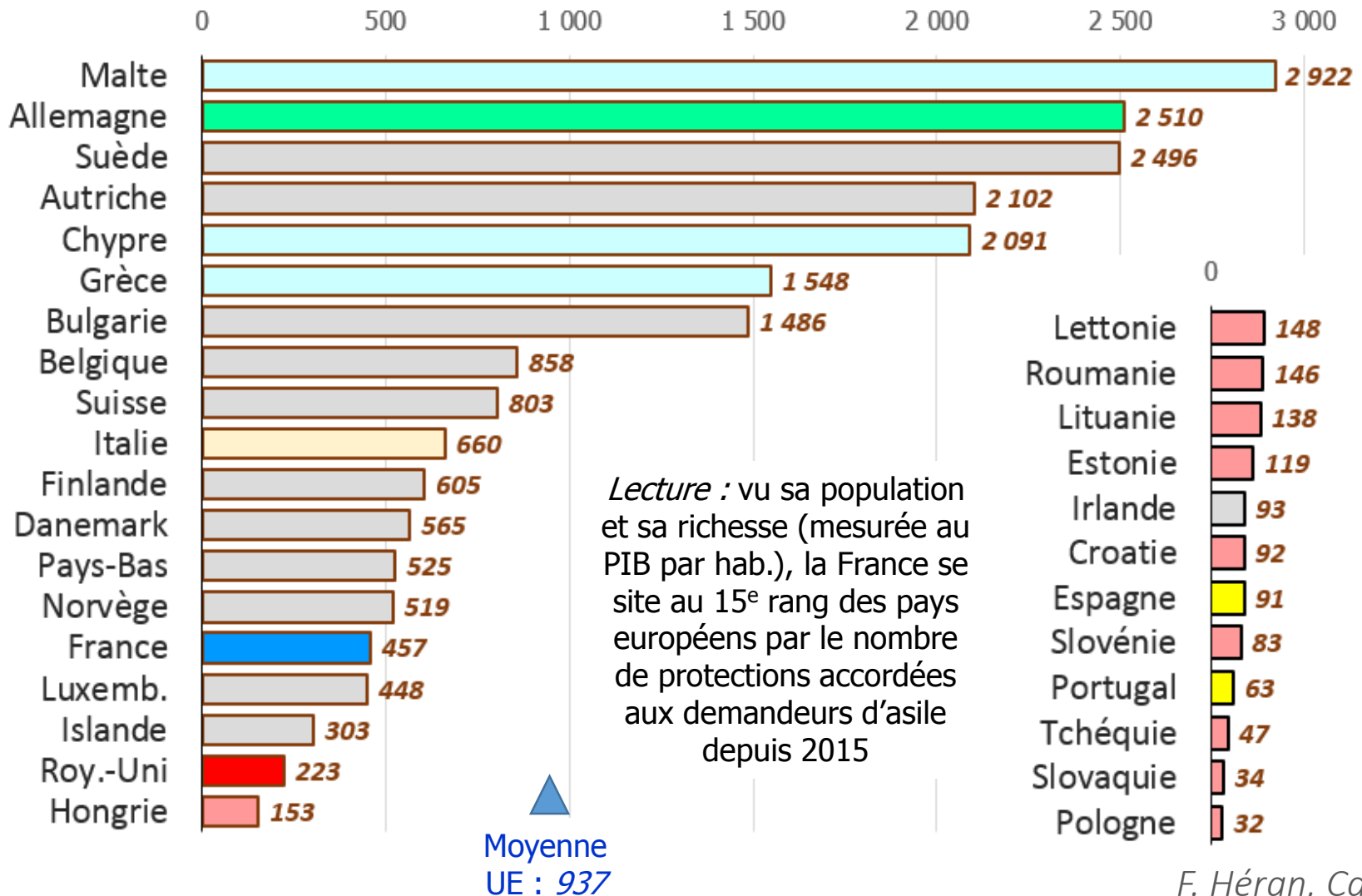
*Déclaration  
d'A. Merkel*

*Accord  
UE-Turquie*

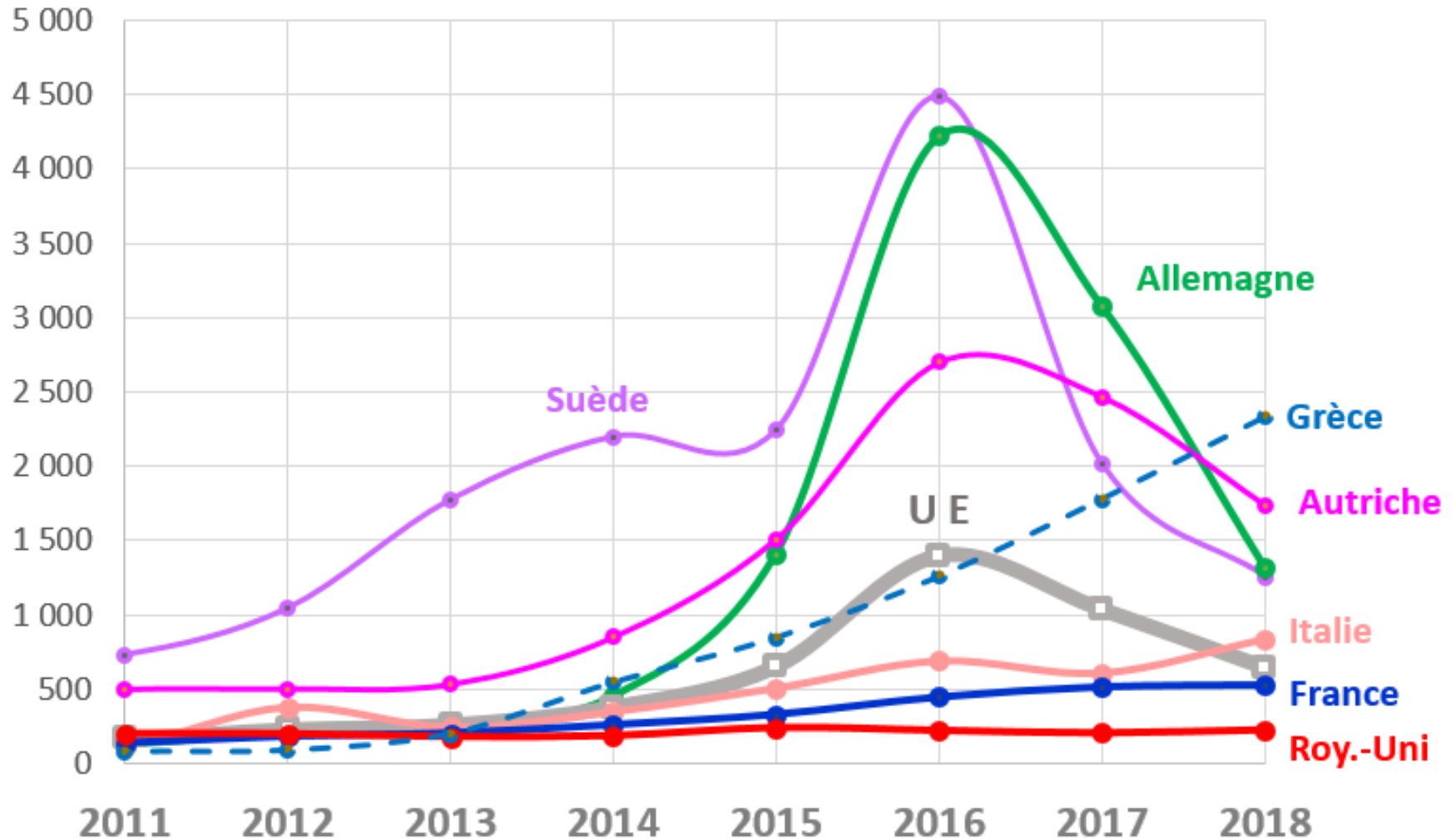


Source : Eurostat

# Europe 2015-2018 : nombre annuel moyen de DÉCISIONS POSITIVES par MILLION d'habitants et compte tenu de la richesse du pays (neutralisation des écarts de PIB)



## *Idem*, en évolution annuelle depuis 2011, pour six pays



# Collège de praticiens du droit des étrangers

## Rapport rendu public le 21 janvier 2020

- Pascal Brice, ancien directeur général de l'OFPRA
- Jean-François Carencu, président de COALLIA, préfet honoraire
- Olivier Gainon, chef d'entreprise
- Jean-François Ploquin, directeur général de Forum réfugiés / COSI
- Frédéric Sève, secrétaire national de la CFDT
- Patrick Weil, directeur de recherche au CNRS
- Claire Brice-Delajoux, maître de conférences en droit public
- Luc Derepas, ancien directeur général des étrangers en France
- Pascale Gérard, praticienne de l'insertion professionnelle.
- Anatole Puiseux, fonctionnaire de l'État
- Bérangère Taxil, professeure de droit public



# I. UNE APPROCHE NOUVELLE POUR LES POLITIQUES MIGRATOIRES

1. Ériger un principe : pour tout nouvel étranger en France, dans un délai de **six mois**, un titre de séjour accordé ou à défaut une reconduite effective hors du territoire national ;
2. Prévoir que **l'administration et le juge** seront tenus d'examiner l'ensemble des possibilités de délivrance d'un titre de séjour ;
3. Adapter le droit et surtout les conditions de sa mise en œuvre pour régler par le séjour le plus grand nombre de situations selon des **critères transparents** ; renforcer **l'effectivité des reconduites** ;
4. Créer un **Haut-commissariat à l'asile et aux migrations auprès du Premier ministre** pour piloter l'ensemble des politiques de l'asile et de l'immigration en lien avec l'ensemble des acteurs ;
5. Réécrire le CESEDA autour de **procédures simplifiées** ;

# I. UNE APPROCHE NOUVELLE POUR LES POLITIQUES MIGRATOIRES (suite)

6. Limiter à **six** le nombre des **titres de séjour** avec une durée de droit commun de **cinq ans** et en transformant les titres de 10 ans en un titre permanent ;
- ✓ un titre de séjour **étudiant**, délivré pour la durée prévisionnelle des études ;
  - ✓ un titre de séjour **familial**, délivré à toute personne faisant état de liens familiaux justifiant son maintien sur le territoire ;
  - ✓ un titre de séjour **économique**, délivré à toute personne présentant une promesse d'embauche en CDD ou en CDI ou un projet de création ou de reprise d'entreprise ;
  - ✓ un titre de séjour « **asile** » pour les réfugiés, les protégés subsidiaires et leurs familles ;
  - ✓ un titre de séjour **humanitaire**, pour les personnes dont le maintien en France s'impose en raison de leur vulnérabilité ;
  - ✓ un titre de séjour « **aller/retour** » attribuable selon des modalités différentes à différentes catégories d'étrangers : saisonniers réguliers, travailleurs qualifiés, diplômés de l'enseignement supérieur, etc.

## I. UNE APPROCHE NOUVELLE POUR LES POLITIQUES MIGRATOIRES (suite)

7. Ouvrir des **États généraux des professionnels** de l'asile et de la politique migratoire ;
8. Mener une **politique volontariste de l'intégration** par l'apprentissage de la langue française, l'accès au logement, à la santé et l'insertion professionnelle ; un contrat d'hospitalité républicaine pour reconnaître la contribution des citoyens à l'accueil.

## II. GARANTIR LE PLEIN RESPECT DU DROIT D'ASILE

9. Permettre aux **combattants pour la liberté** de demander l'asile **hors du territoire national** [par référence au cas Snowden] ;
10. Instruire les demandes d'asile des personnes arrivant par voie maritime dans des centres fermés aux frontières européennes et prévoir la reconnaissance mutuelle des décisions d'asile ;
11. Développer les voies d'accès légales pour les réfugiés et notamment les **réinstallations** ;
12. Mettre un terme à la libéralisation des visas entre les pays de l'UE et les pays de son voisinage terrestre qui connaissant des flux migratoires mal contrôlés [Géorgie, par ex.] ;
13. Créer une **Agence française de l'asile** responsable de l'ensemble du parcours des demandeurs ;
14. Généraliser **l'hébergement** accompagné et directif dans quatre types de structures (centres régionaux d'hébergement temporaire, CADA, CHUDA [Centres d'hébergement d'urgence des demandeurs d'asile, CPH [Centres provisoires d'hebergement]) ;
15. Expérimenter un **dispositif territorial intégré** pour la prise en charge des demandeurs d'asile.

### III. CONSTRUIRE UNE PROTECTION ENVIRONNEMENTALE ET HUMANITAIRE COMPLÉMENTAIRE

16. Initier la négociation d'une convention internationale pour la protection des **déplacés environnementaux** ;
- 17. Fusionner l'AME et la PUMA ;**
18. Intégrer au droit français des critères d'attribution de **titres de séjour humanitaires** délivrés par le Préfet après avis d'une commission départementale de séjour humanitaire ;
19. Moderniser la protection des **mineurs isolés** sur une base nationale.

## **IV. UNE OUVERTURE DYNAMIQUE ET CONCERTÉE À LA MIGRATION DE TRAVAIL**

20. Évaluer les **besoins des entreprises** dans les bassins d'emplois, en lien avec les partenaires sociaux ;
- 21. Supprimer l'opposabilité** de la situation du marché du travail pour les besoins identifiés ;
22. Renforcer les **passerelles contrôlées vers le travail** pour des étudiants et des étrangers en situation irrégulière ;
- 23. Sécuriser** les droits et les parcours professionnels par un droit de recours et des titres de séjour autorisant **la circulation des salariés** ;
24. Favoriser l'accès à une formation professionnelle ;
25. Adapter la relation avec les pays d'origine en intégrant l'ouverture à la migration professionnelle et en permettant les **allers-retours**.